



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 83155

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la Bourse solidarité vacances (BSV). En effet, cet outil original a été créé en 1999 dans le cadre de la loi lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Sa mission est de mettre en oeuvre l'égal accès aux vacances pour tous en rapprochant l'offre de séjours et de loisirs, proposée par les professionnels du tourisme, de la demande des associations et collectivités adhérentes au groupement d'intérêt public « Bourse solidarité vacances ». Des milliers de familles défavorisées et de retraités avec faibles ressources ont pu ainsi bénéficier de ce temps privilégié que sont les vacances. Dans ces conditions et pour garantir l'efficacité de la lutte contre les exclusions sociales, elle lui demande le maintien des financements publics pour pérenniser le dispositif et la consolidation des emplois existants.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme est très attaché à la dimension sociale du tourisme, à laquelle il a souhaité que soit consacrée une des trois actions du programme tourisme, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances, l'accès aux vacances. C'est bien cet esprit qui a guidé les réflexions en matière d'optimisation des actions menées par les deux structures associées à la démarche, que sont l'Agence nationale pour les chèques-vacances et bourse solidarité vacances, réflexions lancées au cours du dernier comité interministériel du tourisme du 23 juillet 2004. Dans ce contexte, la mission originelle telle qu'elle a été confiée à BSV conserve toute sa justification, et plus encore, il convient d'amplifier les actions qui sont menées dans ce cadre. C'est pourquoi, BSV a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 14 novembre 2006, période qui sera mise à profit pour qu'une réflexion partenariale soit menée avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances, en vue de la constitution d'une structure unique, que sera le futur pôle social du tourisme, tout en préservant l'identité forte des missions respectives des deux organismes.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83155

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 466

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2606